

Zeitschrift:	Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber:	Le messager suisse de France
Band:	5 (1959)
Heft:	7
Rubrik:	Changement au secrétariat des Suisses à l'étranger

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHANGEMENT AU SECRÉTARIAT DES SUISSES A L'ÉTRANGER

Hommage à Alice BRIOD



A la fin de ce mois de juin, Alice Briod a quitté la direction du Secrétariat des Suisses à l'étranger de la N.S.H. et fait valoir ses droits à la retraite. Retraite bien méritée. En l'occurrence, l'expression n'a rien d'un cliché, mais correspond à l'exacte vérité. Celle qu'un compatriote résidant en France appelait récemment « la marraine patriotique » aura consacré 32 années de sa vie au service des Suisses émigrés partout dans le monde, autant dire la totalité de sa vie active.

Licenciée en droit de l'Université de Lausanne, elle est entrée au Secrétariat des Suisses à l'étranger (S.S.E.) aux temps héroïques. Fondé quelques années auparavant par les Robert de Traz et Gonzague de Reynold, — « invention » romande donc —, ce secrétariat vivait d'espoirs et de miracles bien plus que de certitudes matérielles, et ses destins paraissaient précaires. Mais on sait que la foi transporte même les montagnes, et c'est une foi vivante, personnelle autant qu'altruiste, qui anima Alice Briod tout au long de sa carrière.

Son nom restera lié à une série de grandes entreprises qui ont modifié et amélioré le statut du Suisse émigré. Elle a pris une part prépondérante, ou fut étroitement associée à la formation de principes, de lois nouvelles applicables aux Suisses à l'étranger. Je cite, pour mémoire, la loi qui permet de réintégrer dans la nationalité suisse les femmes ayant épousé des étrangers (et Alice Briod voulut à ce problème une attention toute spéciale) ; la loi d'assurance vieillesse et survivants, institution à



Alice BRIOD

laquelle les Suisses à l'étranger peuvent adhérer à titre volontaire, ainsi que l'extension à nos compatriotes âgés résidant à l'étranger du versement de rentes transitoires ; la loi sur la taxe d'exemption du service militaire, et j'en passe.

Tout ce travail fut accompli par Alice Briod autant avec son intelligence et son savoir — qui sont grands — qu'avec son cœur, qui paraît bien l'élément dominant de sa personne, avec sa sensibilité, son intuition, sa bienveillance.

Inlassablement, jour après jour, elle s'est employée à maintenir le contact entre la Suisse et ses enfants émigrés, et à défendre les intérêts des exilés volontaires auprès des autorités et de l'opinion publique en Suisse. Elle a perfectionné ou créé les services actuels du S.S.E., services de lectures, de films, de livres, de journaux, de conférences et de visites aux colonies, service des recrues venant de l'étranger, camps de vacances pour jeunes Suisses de l'étranger. Alice Briod fut la fidèle secré-

taire du Comité d'aide aux écoles suisses à l'étranger et du Conseil de la Fondation pour une Maison suisse à la Cité universitaire de Paris ; elle est membre de la Fondation « Pro Helvetia », de la Chambre suisse du cinéma et de la Commission des programmes des Ondes courtes suisses.

Outre ces activités multiples et bénéfiques, Alice Briod a entretenu une correspondance abondante avec des milliers de Suisses émigrés, donnant à cette correspondance un tour personnel ; non pas par habileté technique, pour faire croire qu'elle s'intéressait à chaque destin individuellement, mais parce que c'est la stricte réalité. Pour elle, l'individu, la personne vaut mieux que la masse, et tous ceux à qui elle a rendu un service, grand ou petit, le savent bien. Dans un siècle anonyme, global, dans un siècle de technique où l'individu court le risque d'être broyé par la machine ou la doctrine, elle a maintenu l'esprit de service et en a imprégné toute l'activité du Secrétariat qu'elle a dirigé et dont elle fut l'âme. A travailler à ses côtés, j'ai souvent pensé à ce mot de Gabriele d'Annunzio, *Ho quel che ho donato* (« Je possède ce que j'ai donné »). Elle se retire donc riche de vraies valeurs.

Elle va vivre désormais sur les bords du Léman avec une sœur qui, dans un autre domaine — celui des missions — a consacré, elle aussi, sa vie active à autrui. Des témoignages de gratitude lui sont parvenus de tous les points du monde et des vœux innombrables l'accompagnent dans sa retraite. Alice Briod pourrait se targuer d'un rare privilège si l'orgueil lui était notion familière : elle a créé une tradition.

René BOVEY.

(Suite page 7).



René BOVEY

Pour remplacer Mlle Briad à la direction du Secrétariat, la commission des Suisses à l'étranger de la Nouvelle Société helvétique a fait appel à M. Hans J. Halbheer, docteur en droit, de Zurich, qui a fait des séjours prolongés aux Etats-Unis.

AU SECRETARIAT DES SUISSES A L'ETRANGER

M. René Bovey, licencié ès lettres à l'Université de Lausanne, jusqu'ici rédacteur en chef de *L'Echo*, revue des Suisses à l'étranger, a été, en outre désigné comme Secrétaire général, plus spécialement chargé des relations avec les Suisses habitant les pays de langues latines.



H. J. HALBHEER

★ ★

personnes déplacées, etc..., et de leur garantir une protection juridique. Elle assure leur transport vers leur pays d'origine ou vers un pays d'accueil. Elle a, de plus, créé en Allemagne un service international des recherches destiné à déterminer le sort des personnes disparues au cours de la guerre.

Toutes ces institutions des Nations Unies sont installées au Palais des Nations, à Genève, sous la responsabilité du directeur de l'Office européen des Nations Unies. Notons, qu'elles bénéficient d'un statut international. Leurs locaux et leurs archives sont inviolables, exonérés d'impôts, et leurs fonctionnaires bénéficient des priviléges et immunités diplomatiques.

A côté de l'Office européen des Nations Unies proprement dit, le Palais des Nations abrite la Commission économique pour l'Europe. Elle a pour but de faciliter une action commune pour la reconstruction économique de l'Europe, de développer l'activité économique de l'Europe, de maintenir et d'accroître les relations économiques réciproques des pays européens et leurs relations avec les pays du monde. Elle a constitué un certain nombre de Comités qui, chacun dans son domaine déterminé : charbon, acier, bois, transports intérieurs, énergie électrique, production industrielle, etc., étudient les problèmes communs aux pays européens.

En 1930, fut créée à Bâle, par les banques centrales ou nationales, principalement européennes, et par un groupe de banques privées américaines, la Banque des règlements internationaux, ayant pour objet de favoriser la coopération des banques centrales et de fournir des facilités pour les opérations financières internationales. Dès 1947, elle coopère avec le Fonds monétaire international et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement à New-York. Elle était, en outre, chargée de l'administration de l'Union européenne

de paiements, qui dépendait de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (O.E.C.E.) et a été dissoute l'année dernière.

Nous devons encore citer deux organismes internationaux, qui n'ont pas leur siège en Suisse, mais ont déjà tenu plusieurs conférences à Genève. Il s'agit de la G.A.T.T. (accord général sur le commerce et les tarifs douaniers) et de l'U.N.E.S.C.O. (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture).

La première union a un but économique : unification des tarifs douaniers qui seraient à établir, soit d'après le poids, soit d'après le prix des marchandises, abaissement général des tarifs, libération des importations. Quant à l'U.N.E.S.C.O., elle a pour objet de favoriser, par l'extension de l'éducation et la coopération intellectuelle, la compréhension mutuelle des peuples. Ses activités comprennent surtout : l'envoi de livres, matériel scolaire, etc., en pays dévastés par la guerre, l'échange de professeurs, étudiants, techniciens des différents pays, la création d'un Institut international de la Presse et de l'Information des masses, les études de problèmes pédagogiques, l'intensification de la part accordée aux arts dans l'éducation (théâtre, cinéma).

L'existence de tant d'organismes internationaux en Suisse — sans oublier qu'on choisit quelquefois Genève pour y organiser des conférences internationales politiques de première importance — est un très grand honneur pour notre pays, et la preuve de l'estime et de la confiance dont il jouit auprès des autres peuples. Nous devons ce fait en grande partie à la neutralité suisse, à la sincérité de notre politique de paix et de notre volonté de collaborer avec la communauté internationale dans le domaine économique, culturel et humanitaire.

G. MEYER (Lyon).